

Consultation publique

PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2015 - 2020



RAPPORT DES ATELIERS THÉMATIQUES DES 7 ET 15 MAI 2015

- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES, DÉFIS ET PRIORITÉS DE LA CMM
- RECYCLAGE
- VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
- RÉDUCTION, RÉSIDUS ULTIMES, GOUVERNANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE



Communauté métropolitaine
de Montréal

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	4
1.1 Présentation de la Communauté et compétences	4
1.2 Bref historique du projet de PMGMR 2015-2020 et mandat de la commission	4
1.3 Présentation du document.....	5
2. Ateliers thématiques.....	5
2.1 Mandat de madame Louise Roy et objet des ateliers thématiques	5
2.2 Déroulement des ateliers thématiques.....	6
2.3 Portrait des participants.....	6
2.4 Communication et mobilisation	7
2.5 Commentaires généraux.....	7
3. Résumé des présentations et des échanges.....	8
3.1 La gestion des matières résiduelles dans les grandes agglomérations urbaines ...	8
3.2 La Politique québécoise : Des leviers pour la CMM	9
3.3 Les priorités de la CMM : Vers 2025	10
3.4 Le recyclage : Expériences hors Québec	10
3.5 La valorisation des matières organiques : Stratégies de mise en valeur, ici et ailleurs	11
4. Résumé des tables rondes et des échanges	14
4.1 2015-2020 : Défis, stratégies, partenariats – En route vers le zéro enfouissement	14
4.2 Non seulement récupérer mais mettre en valeur 70 % des matières recyclables	16
4.3 Les matières organiques : Passer de 12 % à 60 % de valorisation	19
4.4 Réduire les quantités de matières à éliminer et traiter les résidus ultimes	21
4.5 Performance et acceptabilité sociale.....	23
5. Enjeux et défis	25
6. Conclusion	26
7. ANNEXE A - Programme des ateliers thématiques.....	27
8. ANNEXE B - Grille d'évaluation	31

1. Introduction

1.1 Présentation de la Communauté et compétences

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (Communauté) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, lesquelles représentent près de 3,9 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce notamment des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

En matière d'environnement, la Communauté est responsable, entre autres choses, de planifier la gestion des matières résiduelles. Elle exerce cette compétence en concertation avec les municipalités du territoire à travers ses instances consultatives et décisionnelles.

1.2 Bref historique du projet de PMGMR 2015-2020 et mandat de la commission

Adopté par le conseil de la Communauté le 20 avril 2006 (CC06-009), le premier *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)* est entré en vigueur à la suite d'un avis ministériel favorable attestant de la conformité avec les principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

En janvier 2014, le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal confiait à la commission de l'environnement (CE14-008) le mandat de proposer un projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020*, faisant suite à son premier PMGMR. Le 22 janvier 2015, la commission de l'environnement déposait donc un projet de PMGMR au comité exécutif de la Communauté. Son adoption par le conseil, le 26 février 2015, initiait le processus de consultation publique ayant pour objectif de bonifier le projet de PMGMR 2015-2020.

Ce projet de plan adhère aux principes énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et à son *Plan d'action 2011-2015*. Le projet de PMGMR 2015-2020 propose une série de mesures à mettre en œuvre afin de permettre aux municipalités du territoire d'application du PMGMR d'atteindre les objectifs gouvernementaux en matière de gestion des matières résiduelles.

Le processus de consultation publique enclenché le 26 février a pour but :

- d'informer la population des constats, de la problématique à résoudre, des cibles à atteindre et des mesures proposées;
- d'obtenir les commentaires et les opinions de toutes les personnes intéressées à bonifier ce projet.

Cette consultation publique se déroule en trois étapes : (1) séances d'information, (2) ateliers thématiques et (3) consultation publique.

1.3 Présentation du document

Le rapport fait état de la deuxième étape des activités de consultation amorcées au printemps 2015, soit la tenue d'ateliers thématiques. Une première section décrit le déroulement général et le détail de la participation de l'activité, et la deuxième présente une synthèse des principaux points de vue exprimés.

2. Ateliers thématiques

2.1 Mandat de madame Louise Roy et objet des ateliers thématiques

Conformément aux dispositions des articles 53.12 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2), le mandat de consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté a été confié à une commission indépendante formée de représentants des milieux syndical, des affaires, universitaire et environnemental. Le processus adopté consiste en une consultation en trois temps visant l'inclusion et la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées et dépassant les exigences prescrites par l'article 53.13 de la LQE, soit de « tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté ». Le processus s'inspire également des meilleures pratiques en mettant à profit l'expérience de Mme Louise Roy, ex-présidente de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), de 2006 à 2014. Mme Roy a également présidé la commission indépendante lors des consultations publiques du PMGMR 2006-2011.

Lors de la première étape de consultation, des séances d'information sur le projet de PMGMR ont pris place dans les cinq secteurs géographiques de la Communauté entre le 26 mars et le 16 avril 2015. La seconde étape du processus consultatif consistait en la tenue de deux ateliers thématiques, les 7 et 15 mai 2015, au siège social de la Communauté métropolitaine de Montréal. Cette seconde phase visait à échanger, en présence d'experts, sur les défis auxquels fait face le projet de PMGMR 2015-2020, les stratégies mises de l'avant et les grandes tendances observées ailleurs dans le monde.

L'ensemble des intervenants et organismes ont également été invités à déposer un avis, des commentaires ou un mémoire à la Communauté d'ici le 30 juin 2015, à la suite de quoi la commission indépendante tiendra une tournée de séances de consultation publique, soit la troisième et dernière étape du processus consultatif. Un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation sera finalement élaboré par la commission indépendante et transmis au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal.

2.2 Déroutement des ateliers thématiques

Les ateliers, prenant place de 9 h à 16 h 30, les 7 et 15 mai 2015, abordaient différentes thématiques spécifiques soulevées dans le projet de PMGMR, sous la forme de présentations et de tables rondes de 15 à 45 minutes, regroupant un ou plusieurs experts du domaine. Les tables rondes débutaient par une courte présentation de chacun des participants et consistaient en un échange entre les panélistes et avec la salle sur des thèmes choisis. L'audience était invitée à intervenir dans le cadre de périodes de questions et d'échanges d'une durée variant de 15 à 60 minutes.

7 mai	5 présentations 3 tables rondes 2 périodes de questions et d'échanges avec le public
15 mai	4 présentations 3 tables rondes 4 périodes de questions et d'échanges avec le public

2.3 Portrait des participants

Les ateliers thématiques ont réuni 198 participants en provenance de tous les milieux (en excluant les conférenciers et panélistes), à raison de 93 participants pour l'activité du 7 mai et des 105 participants pour celle du 15 mai. Les participants les plus fortement représentés lors des ateliers du 7 mai étaient issus à 23 % du milieu municipal, 21 % du milieu industriel et 19 % des groupes. Pour l'activité du 15 mai, 21 % des participants provenaient du milieu municipal, 20 % du milieu industriel et 18 % étaient des citoyens. Il est à noter que les groupes désignent uniquement les organismes à but non lucratif. Le tableau ci-dessous présente de façon plus détaillée le portrait des participants des ateliers thématiques selon les sous-catégories d'organismes.

Participants	7 mai 2015	15 mai 2015
Associations	9	12
Groupes environnementaux	10	9
Groupes communautaires	6	3
Groupes économiques	2	2
Industries - exploitants	4	4
Industries - consultants	6	7
Industries - autres	10	10
Institutionnel	8	10
Municipal	21	22
Citoyens	11	20
Membres de la commission de l'environnement	2	2
Membres de la commission indépendante	4	4
TOTAL DE PARTICIPANTS	93	105

2.4 Communication et mobilisation

Le 6 mars 2015, un communiqué de presse annonçant l'adoption du projet de PMGMR 2015-2020 de la Communauté marquait le coup d'envoi d'une campagne de communication ayant pour objet de mobiliser la société civile et tout acteur concerné à participer au processus de consultation publique. Concernant la communication relative aux ateliers thématiques, un programme préliminaire énonçant les dates et les thèmes a été publié sur le site de la Communauté dans la semaine du 7 avril. Le programme final a par la suite été diffusé sur le site dans la semaine du 21 avril. Pour ce qui est de la mobilisation par l'entremise des réseaux sociaux, entre le 17 avril et le 8 mai 2015, 26 tweets ont été publiés générant 9 325 parutions. Les publicités sur les pages Facebook et LinkedIn de la Communauté ont permis d'atteindre respectivement 1 166 et 8 693 personnes. Enfin, une publicité a également été diffusée dans l'édition verte du journal Le Devoir le 18 avril 2015, à l'occasion du Jour de la Terre.

Une vaste opération courriel a également été amorcée afin de joindre les représentants en provenance de tous les milieux ainsi que les citoyens. Dans un premier temps, une invitation par courriel a été envoyée dans la semaine du 7 avril aux directeurs généraux et aux présidents de 225 organismes. Ensuite, au cours des semaines du 14 et du 21 avril 2015, 115 responsables aux communications des organismes et coordonnateurs du développement durable, 60 responsables de la gestion des matières résiduelles au sein des municipalités et 55 personnes ayant transmis leur courriel lors des séances d'information du projet de PMGMR ont reçu une invitation courriel. Ultiment, afin d'atteindre une représentativité optimale de tous les milieux, des relances téléphoniques ont également été effectuées aux représentants clés au courant de la semaine du 28 avril 2015.

2.5 Commentaires généraux

Aux vues du nombre de participants et de la qualité des présentations et interventions qui ont pris place, il est permis de considérer les deux ateliers thématiques comme une réussite. Réunissant plus d'une trentaine de panélistes et de conférenciers et 197 participants d'horizons variés, dont des citoyens et des représentants de groupes environnementaux et du milieu municipal, les ateliers ont été l'occasion d'initier un échange inclusif et d'aller plus loin dans la réflexion collective. Il va sans dire que les participants se trouvent maintenant mieux outillés pour formuler des recommandations sous forme de mémoire sur le projet de PMGMR 2015-2020.

Les conférences et tables rondes ont porté sur des thèmes variés, allant du recyclage et des modes de gestion des matières résiduelles à la valorisation des matières organiques, la réduction des matières résiduelles éliminées et au traitement des résidus ultimes, en concluant sur la question de l'acceptabilité sociale et de la performance des installations prévues.

Parmi les dizaines d'interventions entendues, il est permis de dégager quelques thématiques récurrentes :

- L'importance d'un tri et d'une réduction efficace à la source et de la participation de l'ensemble des parties prenantes par une stratégie ISÉ efficace;
- Une approche d'économie circulaire basée sur la disponibilité de débouchés locaux et sur une vision des matières résiduelles en tant que ressource;
- La nécessité de hausser les standards pour l'ensemble du cycle de vie des produits pour en favoriser la recyclabilité;
- L'importance d'un contrôle efficace des coûts;
- Les approches de gestion novatrices impliquant l'économie sociale ou préconisant une implication accrue des producteurs et de l'ensemble des acteurs de la chaîne.

Parmi les autres sujets abordés au cours des séances, notons l'importance accordée à un mode de gestion respectueux de la hiérarchie des 3RV-E, ne préconisant la valorisation et le recyclage qu'en dernier lieu, et les stratégies à préconiser pour avoir accès à l'ensemble des gisements de matières résiduelles (résidentiel, ICI et CRD).

3. Résumé des présentations et des échanges

3.1 La gestion des matières résiduelles dans les grandes agglomérations urbaines

7 mai | 9 h 20 à 10 h 30

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES

Robert Legros, professeur titulaire – Département de génie chimique Polytechnique Montréal

EXPÉRIENCE HORS QUÉBEC – METRO VANCOUVER

Esther Bérubé, Senior Project Engineer, Solid Waste Planning Division

M. Robert Legros, professeur titulaire au Département de génie chimique de Polytechnique Montréal (www.polymtl.ca/gch), et Mme Esther Bérubé, ingénieure de projet senior à la division de planification de la gestion des matières résiduelles de Metro Vancouver (www.metrovancouver.org), ont offert un portrait de différentes solutions de gestion des matières résiduelles en Amérique du Nord et ailleurs.

Se basant sur une vision des matières résiduelles en tant que ressources, M. Legros a fait la présentation des aspects techniques, législatifs et sociaux de différents modes de valorisation, dans une logique d'économie circulaire et de changement de paradigme économique. À cet effet, M. Legros a présenté le projet de Polytechnique de mettre en place une chaire de recherche en 2015, en collaboration avec la Ville de Montréal et l'Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire. Les coûts d'enfouissement étant en augmentation, les technologies de valorisation énergétique, précédées ou non d'un tri mécano-biologique, sont en popularité croissante en Europe et en Amérique du Nord. Cette méthode de gestion, qui ne nuit pas aux efforts de recyclage, permet de couper le fil à l'enfouissement en mettant de l'avant une approche supérieure selon la hiérarchie des 3RV-E.

« Les pays européens aux meilleures pratiques en matière de valorisation énergétique ont également les meilleurs taux de recyclage, démontrant ainsi la complémentarité de ces filières de traitement. »

Robert Legros, Polytechnique Montréal

La présentation de Mme Bérubé a porté sur l'expérience de Metro Vancouver en termes de réduction de l'enfouissement. Réunissant 23 autorités locales, Metro Vancouver comprend à l'heure actuelle sept sites de transfert des matières résiduelles, Metro en gère six et la Ville de Vancouver, un. La ville possède aussi un lieu d'enfouissement et un site privé, situé à 340 km, qui desservent aussi Metro Vancouver. L'agglomération possède enfin un incinérateur et planifie en construire un second. Le taux de recyclage de Metro Vancouver était de 60 % en 2013, toutes matières confondues, tandis qu'un taux de 70 % est visé pour 2015 et 80 % pour 2020. Dans

l'optique de détourner un maximum de matières de l'élimination, l'agglomération a mis de l'avant différents objectifs dans son *Integrated Solid Waste and Resource Management Plan* (2011) dont la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, le compostage et la valorisation énergétique. Les stratégies préconisées vont de l'application de bannissements à la tarification modulée et à l'accès optimisé aux gisements des industries, commerces et institutions (ICI) et des multilogements, en passant par une régionalisation optimale de la gestion des matières résiduelles.

« À Métro Vancouver, les coûts pour la collecte, le transport et le traitement des matières organiques sont moins élevés que les coûts pour la collecte, le transport et le traitement des déchets. »

Esther Bérubé, Métro Vancouver

Les présentations ont suscité plus d'une dizaine d'interventions de la part de représentants variés du secteur. Les méthodes préconisées pour appliquer les différents bannissements de l'enfouissement dans la région de Vancouver et la manière de rejoindre adéquatement les ICI du territoire ont fait l'objet de questions à Mme Bérubé, qui a notamment fait état de la disponibilité en ligne de l'ensemble des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) utilisés par Metro Vancouver et de l'importance du tri et de la réduction à la source. Mme Bérubé a également mentionné la difficulté d'empêcher l'exode des matières résiduelles vers des sites externes, observée en réponse aux différents bannissements. Il a aussi été question de la perception qu'ont les parties prenantes du territoire de la valorisation énergétique et des marchés associés au traitement des matières organiques. Concernant la récupération de matières problématiques, Mme Bérubé a mentionné que le polystyrène et le verre sont récupérés séparément des autres matières recyclables et visés par une approche de responsabilité élargie des producteurs. M. Legros a pour sa part répondu à des questions techniques sur la valorisation énergétique et la pertinence d'avoir recours à un tri mécano-biologique en amont de la valorisation énergétique, de même qu'aux choix technologiques en fonction de l'utilisation prévue du produit final.

3.2 La Politique québécoise : Des leviers pour la CMM

7 mai | 10 h 45 à 11 h

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE : DES LEVIERS POUR LA CMM

Mario Bérubé, directeur des politiques du milieu terrestre et de l'analyse économique –
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - (MDDELCC)

M. Mario Bérubé, directeur des politiques du milieu terrestre et de l'analyse économique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) (www.mddelcc.gouv.qc.ca), a fait la présentation des quarante actions préconisées dans le Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, visant à n'éliminer que le résidu ultime. Dans cette optique, M. Bérubé a notamment mentionné que la planification régionale de la gestion des matières résiduelles doit prendre en compte les matières générées par les industries, commerces et institutions et les générateurs de résidus de construction, rénovation et démolition et se faire en cohérence avec les différents bannissements prévus. Le ministère a mis en place différents programmes de soutien aux acteurs impliqués, dont le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*, qui a versé 108 M\$ jusqu'à maintenant, le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* et le *Régime de*

compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Différents guides et outils ont également été élaborés pour accompagner les MRC dans la rédaction et l'élaboration de leurs PGMR. M. Bérubé a conclu sa présentation en soulignant le fait qu'au-delà de l'aide fournie, la mobilisation et la participation des différents acteurs sont primordiales.

3.3 Les priorités de la CMM : Vers 2025

7 mai | 11 h à 11 h 20

LES PRIORITÉS DE LA CMM : VERS 2025

Massimo Iezzoni, directeur général – Communauté métropolitaine de Montréal

M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal (cmm.qc.ca), a présenté la Vision 2025 de la Communauté en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et à l'atteinte des objectifs préconisés, en plus de différentes pistes pour alimenter la réflexion des parties prenantes. M. Iezzoni a rappelé l'objectif de la démarche de consultation publique de valider et de bonifier le projet de PMGMR 2015-2020, notamment en ce qui a trait aux stratégies mises de l'avant. L'objectif de zéro enfouissement prévu pour 2025 s'inscrit, a-t-il rappelé, dans une large vision stratégique du développement économique, social et environnemental du Grand Montréal et dans une stratégie progressive en trois temps visant la récupération des matières recyclables, la valorisation des matières organiques et, ultimement, la valorisation du résidu ultime.

3.4 Le recyclage : Expériences hors Québec

7 mai | 13 h 30 à 14 h 20

LE RECYCLAGE : EXPÉRIENCE HORS QUÉBEC

Maryse Vermette, présidente directrice générale – Éco Entreprises Québec

La présentation des expériences hors Québec sur le recyclage a été réalisée par Mme Maryse Vermette, présidente-directrice générale d'Éco Entreprises Québec (www.ecoentreprises.qc.ca). Le thème de la présentation portait plus précisément sur les modèles hors Québec de contribution des entreprises à la récupération des matières recyclables. Mme Vermette a indiqué que depuis l'obligation implantée en 2005 de verser une compensation aux municipalités pour la collecte sélective, une approche de responsabilité élargie des producteurs, la part des coûts assumés par les entreprises qui fabriquent, mettent en marché ou distribuent des contenants, emballages et imprimés, a augmenté. En Europe, a-t-elle noté, il existe également plusieurs modèles de responsabilité élargie du producteur, mais ils sont limités aux emballages. On note également une grande variabilité dans le partage des responsabilités entre les entreprises et les municipalités d'un pays à l'autre. Alors qu'en Allemagne et en Autriche la responsabilité de la récupération des emballages incombe entièrement aux entreprises, en France, un partenariat entre les villes et les entreprises a été implanté. Mme Vermette a également présenté un portrait de la récupération des matières recyclables dans les provinces canadiennes. À cet égard, le Québec se distingue des autres provinces canadiennes par son taux exemplaire de récupération et son coût plus faible à la tonne pour la collecte sélective.

« Le Québec se distingue des autres provinces par son taux exemplaire de récupération par habitant et son coût à la tonne le moins cher pour la collecte sélective. »

Maryse Vermette, Éco Entreprises Québec

À la suite de la présentation de Mme Vermette, plusieurs interventions ont tourné autour de la récupération des matières recyclables. Une interrogation a notamment porté sur l'existence d'un système de consigne appliqué aux bouteilles de bière en Belgique. Un intervenant a demandé plus de précisions quant aux produits couverts par la responsabilité élargie du producteur dans les autres pays. Il a également été question des craintes d'un participant concernant la fiabilité des comparaisons des données sur la récupération au Québec, compte tenu du manque de rigueur des données dans certains pays européens, notamment dans les pays où les services de récupération offerts aux entreprises sont privés. Également, il a été mentionné qu'il aurait été souhaitable que les chiffres de la présentation incluent la part de la consigne dans les coûts de la récupération. Un autre participant s'interrogeait sur la tendance à l'économie circulaire du côté européen, notamment pour les produits à forte valeur ajoutée. Il a aussi été question de la notion d'économie de fonctionnalité visant à remplacer la vente du bien par la vente de l'usage de ce bien (ex. : location de pneus mise en place par l'entreprise Michelin). Enfin, un intervenant a indiqué que la valorisation énergétique et le recyclage ne sont pas en compétition mais sont complémentaires, dépendamment des débouchés locaux disponibles.

3.5 La valorisation des matières organiques : Stratégies de mise en valeur, ici et ailleurs

15 mai | 9 h 10 à 10 h 15

LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : STRATÉGIES DE MISE EN VALEUR, ICI ET AILLEURS

- Quelques cas étrangers
- L'expérience de la Ville de Sherbrooke
- Les gisements et les marchés
- Bilan CMM

Sébastien Gagnon, directeur général – Table des préfets et élus de la couronne Sud

Denis Gélinas, directeur Service des infrastructures urbaines et de l'environnement – Ville de Sherbrooke

Françoise Forcier, ing., directrice de projet – Solinov

Michel Allaire, coordonnateur Environnement – Communauté métropolitaine de Montréal

La présentation sur les quelques cas étrangers de valorisation des matières organiques a été réalisée par M. Sébastien Gagnon, directeur général de la Table des préfets et élus de la couronne Sud. M. Gagnon a d'abord dressé le portrait de la situation des projets de biométhanisation et de compostage sur la couronne Sud, secteur de la Communauté métropolitaine de Montréal composé de 40 municipalités. Il y a actuellement deux projets de biométhanisation et de compostage sur le territoire de la couronne Sud : l'usine de la SÉMECS en voie humide, à l'est du territoire et l'usine de BioM en voie sèche, à l'ouest. M. Gagnon a signifié que la rapidité de l'avancement des projets est attribuable au fait que le territoire n'avait plus accès à un site d'enfouissement, d'où la nécessité de trouver rapidement une alternative.

M. Gagnon a ensuite poursuivi son exposé en illustrant quelques projets de biométhanisation et de compostage qu'il a visités en Europe et au Canada. Il a souligné que ce sont les intrants qui souvent vont déterminer le choix de la technologie, par voie sèche ou humide. Par exemple, la technologie en voie sèche dite « discontinue » peut traiter l'ensemble des matières, mais ne permet pas d'accueillir les boues. À cet égard, M. Gagnon a cité quelques exemples d'usines utilisant ce procédé, soit en Belgique et en France. À Lille, par exemple, une usine utilisant une technologie à pistons permet d'obtenir un compost d'une qualité exceptionnelle. Par ailleurs, la

technologie en voie humide se distingue par sa capacité à traiter plus facilement les intrants humides, alors que les procédés en phase sèche correspondent mieux aux matières ligneuses. Monsieur Gagnon a cité en exemple l'usine de Linköping en Suède, inaugurée en 1958, démontrant que les technologies ayant fait leurs preuves ne sont pas forcément les technologies émergentes. Pour terminer, M. Gagnon a présenté quelques cas d'utilisation de biogaz tel qu'à Lille, où le biogaz capté dans l'usine de biométhanisation sert de combustible pour les autobus. Également, la Ville de Borås en Suède a fait la commande d'une flotte d'automobiles roulant au biogaz afin d'utiliser localement le biogaz produit par l'usine de biométhanisation.

M. Denis Gélinas, directeur du Service des infrastructures urbaines et de l'environnement de la Ville de Sherbrooke (www.ville.sherbrooke.qc.ca), est venu faire une présentation sur la mise en place de la troisième voie à Sherbrooke. La collecte des matières organiques a débuté en 2007 et permet de desservir environ 45 000 unités d'occupation. Depuis 2010, la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François ont uni leurs ressources pour créer la *Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke*, nommée *Valoris*, afin de valoriser les matières résiduelles de leur région. Dans le cadre de ce partenariat, M. Gélinas a souligné qu'un centre de tri permettra dès l'automne 2016 de trier et de récupérer les matières organiques et les matières recyclables des habitations multifamiliales et des ICI. La méthode de tri optique qui sera utilisée au centre de tri permettra d'extraire les types de matières spécifiques en fonction des besoins. Enfin, un projet d'usine de biométhanisation est actuellement à l'étude afin de valoriser les matières putrescibles récupérées au centre de tri ou triées à la source. Bien que le choix de la technologie ne soit pas encore définitif, M. Gélinas a mentionné que la technologie humide était envisagée compte tenu de la bonne qualité des boues d'épuration et du peu d'industries lourdes présentes sur le territoire.

« **Le futur centre de tri Valoris, avec sa méthode de tri optique, permettra d'extraire les types de matières en fonction des besoins des partenaires.** »

Denis Gélinas, Ville de Sherbrooke

Mme Françoise Forcier, directrice de projet chez Solinov (www.solinov.com) a présenté les marchés potentiels associés aux matières organiques sur le territoire de la Communauté. Elle a également rappelé l'objectif de la Communauté de valoriser 60 % de la matière organique d'ici 2025, soit environ 667 400 tonnes de matières organiques produisant 260 000 tonnes de compost par année selon les estimations. Elle a indiqué que les matières organiques récupérées sur le territoire seront essentiellement constituées de résidus alimentaires et de résidus verts.

Selon l'étude réalisée par Solinov en 2011 pour le compte de la Communauté, dont le mandat était de développer des stratégies optimales de mise en marché des matières organiques en milieu agricole, les composts devraient être valorisés d'abord en horticulture ornementale puis en agriculture. Par ailleurs, Mme Forcier a précisé qu'en raison des frais de gestion, la valeur du compost valorisé en aménagement paysager est évaluée entre 10 et 20 \$/tonne et est largement supérieure au compost utilisé en milieu agricole. Mme Forcier a insisté sur l'importance de développer les marchés en milieu agricole, en misant sur la qualité du compost, ce qui contribuera à atténuer les craintes des agriculteurs.

« De 8 à 11 % des superficies agricoles cultivées de la CMM seraient nécessaires pour utiliser la totalité des composts produits par les futures installations, estimés à plus de 260 000 tonnes/année. »

Françoise Forcier, Solinov

Au cours de sa présentation, Mme Forcier a également exposé les enjeux relatifs aux diverses étapes de la valorisation des matières organiques soit la récupération, le traitement et la mise en marché. À l'étape de la récupération, les principaux enjeux seront la mise en place des services de collecte et la qualité des matières récupérées. La qualité des matières étant tributaire de la mise en marché, Mme Forcier a souligné l'importance des activités d'ISÉ et de la mise en place de mesures de contrôle. En ce qui a trait au traitement, l'acceptabilité sociale liée à l'implantation des infrastructures et la qualité des extrants en fonction des besoins sont des défis à considérer. Enfin, Mme Forcier a insisté sur la pertinence de développer rapidement les marchés pour valoriser les matières organiques en horticulture ornementale et en milieu agricole, avant la mise en place de la collecte sur le territoire de la Communauté. Pour ce faire, il faut développer des stratégies commerciales et des partenariats qui permettent de cibler les marchés. À cet égard, Mme Forcier a précisé que le mouvement est déjà engagé, notamment à travers la mise en place par RECYC-QUÉBEC, de la *Table de concertation sur le recyclage des matières organiques*.

M. Michel Allaire, coordonnateur en environnement à la Communauté métropolitaine de Montréal (www.cmm.qc.ca), a conclu cette première série de présentations en effectuant un retour sur les objectifs du projet de PMGMR 2015-2020. Il a insisté sur l'objectif zéro enfouissement de la Communauté prévu en 2025, vision vers laquelle s'inscrivent chacun des PMGMR. À cet égard, le premier PMGMR 2006-2011 a permis d'atteindre l'objectif de récupération de 60 % des matières recyclables en 2013. Pour le deuxième PMGMR 2015-2020, l'objectif sera de valoriser 60 % des matières organiques d'ici 2025 et de faire passer le taux de récupération des matières recyclables de 60 à 70 % d'ici 2020. Enfin, le troisième PMGMR se consacrera à valoriser les résidus ultimes, c'est-à-dire la part des matières résiduelles qui ne peuvent être recyclées, afin d'atteindre l'objectif zéro enfouissement pour 2025. M. Allaire a souligné que neuf usines de biométhanisation et de compostage sous gestion municipale sont en cours de planification sur le territoire afin d'uniformiser la collecte des matières organiques à l'échelle de la Communauté. Concernant les objectifs associés aux boues d'épuration, M. Allaire précise que les municipalités de la Communauté doivent désormais prendre en charge la vidange des fosses septiques, conformément à la réglementation provinciale. Enfin, M. Allaire a conclu sa présentation en mentionnant une importante réalisation du premier PMGMR, soit la mise en place d'un Tableau de bord métropolitain permettant, entre autres, d'uniformiser la méthodologie de calcul des performances des municipalités.

Au cours de la période de questions et d'échanges, plusieurs interventions ont eu lieu. D'abord, deux intervenants souhaitaient des précisions quant au coût à la tonne pour la gestion des matières organiques et s'interrogeaient sur sa rentabilité par rapport à l'enfouissement. Un autre participant a émis des réserves quant à la qualité des matières organiques récupérées à même les matières résiduelles générées par les ICI, tel qu'envisagé par la Ville de Sherbrooke. Il a également été question de la salubrité des installations de biométhanisation et de compostage, notamment des risques de contamination par les champignons et autres pathogènes. Une question concernait les volumes estimés de biogaz à l'échelle du territoire de la Communauté, obtenus par captation dans les LET versus par les digesteurs. Une intervenante a également demandé des précisions quant aux performances de récupération en Europe. Enfin, un participant a fait part de ses interrogations sur les technologies correctives permettant d'optimiser la qualité du compost.

4. Résumé des tables rondes et des échanges

4.1 2015-2020 : Défis, stratégies, partenariats – En route vers le zéro enfouissement

7 mai | 11 h 20 à 12 h 30

TABLE RONDE : 2015-2020 : DÉFIS, STRATÉGIES, PARTENARIATS – EN ROUTE VERS LE ZÉRO ENFOUISSEMENT

Nathalie Simon, mairesse – Ville de Châteauguay

Patrice Clerc, directeur Approvisionnements et Services – Cascades Récupération

Karel Ménard, directeur général – Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

Pascal Bigras, directeur général – Nature-Action Québec

La table ronde portait sur les principaux défis et opportunités dont la Communauté pourrait profiter pour faire de la période 2015-2020 une étape-clé dans l'atteinte de la cible du zéro déchet, prévue pour 2025. Il s'agit donc de déterminer si les stratégies proposées dans le projet de PMGMR sont à la hauteur des défis et si l'ensemble des citoyens, commerces, industries et institutions de la Communauté sont prêts à mettre l'épaule à la roue. Les intervenants étaient invités à réfléchir sur le rôle et la place des secteurs privé, public et communautaire dans la mise en œuvre du PMGMR et sur les conditions favorables à leur participation.

Mme Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay (www.ville.chateauguay.qc.ca), a présenté les deux enjeux qu'elle considère prioritaires pour atteindre l'objectif de zéro enfouissement, soit la participation des citoyens et le contrôle des coûts. Soulignant la vision répandue qu'écologie et économie ne peuvent aller de pair, Mme Simon a noté que la réduction à la source est la clé et doit passer par une consommation plus responsable et une plus grande imputabilité des entreprises. La gestion des matières résiduelles doit également être effectuée avec rigueur par les municipalités.

« **L'économie et l'environnement sont complémentaires : les matières résiduelles génèrent d'importants bénéfices économiques, d'où l'importance d'une plus grande rigueur dans le tri à la source au niveau du citoyen.** »

Nathalie Simon, Châteauguay

M. Pascal Bigras, directeur général de Nature-Action Québec (nature-action.qc.ca), a noté que l'objectif 2025 serait principalement favorisé par une meilleure mobilisation des citoyens par des approches innovantes, par la réduction à la source au moyen d'incitatifs économiques et par l'action de l'entrepreneuriat, c'est-à-dire en mobilisant l'entreprise privée dans la recherche de solutions. M. Bigras suggère que la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles aux municipalités soit non seulement basée sur la réduction des matières à éliminer, mais également sur la réduction des quantités générées.

M. Karel Ménard, directeur général du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) (www.fcqged.org), a fait part de son malaise avec l'objectif du zéro enfouissement en 2025, puisqu'il ne concorde pas avec l'objectif gouvernemental fixé en 2020. S'appuyant sur l'orientation 1 du PMGMR, qui annonce l'intention de la Communauté d'adhérer « aux principes énoncés dans la [PQGM] relativement au respect [des 3RV-E] », M. Ménard a mentionné que l'écart entre les deux horizons constitue selon lui, une incohérence dans la stratégie de la Communauté qui, note-t-il, doit donner l'exemple. Référant à l'orientation 2, qui vise la prise en compte de la réduction des émissions de GES dans la mise en place d'infrastructures régionales, M. Ménard a noté que zéro enfouissement n'a pas la même signification que zéro élimination, qui comprend l'incinération. De plus, l'atteinte de la pleine capacité des lieux d'enfouissement ne constituerait pas, selon lui un enjeu réel, car les autorisations peuvent être reconduites ou réévaluées par le gouvernement. Finalement, M. Ménard a mentionné que les meilleures stratégies pour réduire les émissions de GES demeurent la réduction à la source, le recyclage et une logique basée sur l'économie circulaire.

« La Communauté métropolitaine de Montréal doit montrer l'exemple et tenter de répondre aux objectifs gouvernementaux. »

Karel Ménard, Front commun québécois de gestion écologique des déchets

M. Patrice Clerc, directeur Approvisionnement et Services chez Cascades Récupération (www.cascades.com), a fait la présentation de ce qui, à son avis, constitue le cœur d'une gestion adéquate des matières résiduelles, soit l'existence de débouchés de recyclage locaux pour les produits en fin de vie. Il a à cet effet distingué la récupération du recyclage, notant qu'il existe à l'heure actuelle peu de recycleurs au Québec, à même de transformer ici les matières récupérées. M. Clerc a également donné l'exemple de la pertinence d'uniformiser la couleur des bacs de récupération d'une région à l'autre, de manière à simplifier le message et à favoriser le tri à la source par les citoyens. À l'heure actuelle, il existerait notamment une méconnaissance quant au procédé de blanchiment du papier, qui constitue l'étape la plus polluante de la fabrication du papier. Une stratégie d'information, d'éducation et de sensibilisation adéquate serait à considérer pour amener le consommateur, qui se dit « vert », à revoir ses critères de consommation.

« Il ne suffit pas de se doter d'objectifs de récupération des matières, encore faut-il trouver les marchés pour pouvoir les recycler localement! »

Patrice Clerc, Cascades Récupération

Les échanges diversifiés avec la salle à la suite des présentations des panelistes ont permis de souligner et de mettre en lumière différents enjeux, dont l'importance de la réduction à la source et le rôle des différentes parties prenantes dans le processus. Un intervenant a indiqué que la réduction des emballages ou le bannissement potentiel de certaines matières, dont le polystyrène, aurait un impact direct sur la chaîne de distribution et de conservation des produits et donc sur leur mise en marché. En réaction, la question de la mise en marché en fonction de la recyclabilité en fin de vie a été réitérée, de même que la nécessité de hausser les standards pour l'ensemble du cycle de vie des produits.

Il a également été question de la clarification de la terminologie employée, de l'innovation et de l'amélioration de la cohérence graphique dans les communications pour favoriser la compréhension et la participation des générateurs. À cet effet, a-t-on noté, l'accès aux gisements problématiques (ICI et multilogements) pourrait être favorisé par une stratégie de communication et de gestion adaptée. La prise en compte du cycle de vie entier dans une perspective d'économie circulaire a aussi fait l'objet d'échanges avec les panelistes et, par conséquent, la pertinence d'une gestion locale et d'une complémentarité entre les systèmes existants, afin de réduire les émissions de GES associées à l'exportation des matières résiduelles. Finalement, la question du recyclage des matières problématiques a été soulevée, dont la valorisation des résidus issus du nettoyage de la voie publique et les enjeux économiques associés au recyclage du polystyrène. Un panéliste a même affirmé que les matières sans débouché devraient être interdites de mise en marché.

4.2 Non seulement récupérer mais mettre en valeur 70 % des matières recyclables

7 mai | 14 h 20 à 16 h 30

Première partie

TABLE RONDE : NON SEULEMENT RÉCUPÉRER MAIS METTRE EN VALEUR 70 % DES MATIÈRES RECYCLABLES

- Bilan CMM
- Amélioration de la qualité de la matière
- Des services pour les ICI

Michel Allaire, coordonnateur Environnement – Communauté métropolitaine de Montréal

Hélène Gervais, agente de développement industriel – Recyc-Québec

Maryse Vermette, présidente directrice générale – Éco Entreprises Québec

Dans le cadre de la première partie de la table ronde sur la récupération des matières recyclables, M. Michel Allaire, coordonnateur environnement de la Communauté métropolitaine de Montréal, a d'abord effectué un bref retour sur les objectifs du projet de PMGMR 2015-2020 en matière de récupération des matières recyclables, soit d'atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables de 70 % d'ici 2020, puis a présenté le bilan des résultats du premier PMGMR. Mme Hélène Gervais, agente de développement industriel chez RECYC-QUÉBEC (www.recyc-quebec.gouv.qc.ca), a ensuite poursuivi avec une présentation sur le portrait de la collecte sélective au Québec et ses principaux défis. La première partie de la table ronde s'est conclue par une période d'échanges entre les panélistes, mesdames Maryse Vermette, Hélène Gervais et M. Michel Allaire, et les participants de la salle.

Parmi les nombreux défis mentionnés par Mme Gervais lors de sa présentation, l'importance de mieux trier à la source au Québec afin de réduire le taux de rejets dans les centres de tri a été soulevée, soulignant la vulnérabilité de ces centres aux aléas du marché. Mme Gervais a également indiqué que 52 % des matières recyclables récupérées sont recyclées au Québec, d'où la nécessité de réduire la dépendance du Québec à l'exportation et de développer des filières

locales de récupération. Enfin, Mme Gervais a fait état de la forte concurrence à laquelle doivent faire face les conditionneurs, notamment en ce qui a trait aux produits faits de matières recyclées par rapport à des produits équivalents fabriqués à partir de matières vierges.

**« Le Québec est dépendant des filières de recyclage étrangères :
52 % des matières récupérées au Québec sont recyclées
localement. »**

Hélène Gervais, RECYC-QUÉBEC

Durant la période de questions et d'échanges avec la salle, les panélistes ont d'abord été interrogés sur les principaux enjeux de la récupération des matières recyclables d'ici les cinq prochaines années. Mme Gervais a mentionné l'importance de travailler en amont afin d'éviter les problèmes en aval ainsi que la nécessité d'améliorer la communication aux citoyens afin de mieux récupérer et augmenter le taux de récupération des matières recyclables. Pour sa part, Mme Vermette a indiqué qu'il faut réduire à la source en réduisant les emballages et s'assurer que les matières qui circulent aient des débouchés locaux. Parmi les interventions entendues dans la salle, un participant a questionné les panélistes sur le pourcentage du budget attribué à l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) des citoyens. Enfin, un intervenant a spécifié la place de l'économie informelle dans la récupération des matières recyclables en se référant aux personnes qui ramassent les contenants consignés dans les lieux publics et les bacs de récupération.

Deuxième partie

TABLE RONDE (SUITE)

- Nouvelles matières, nouvelles filières
- Matières problématiques
- Les marchés
- Implication des citoyens

Nicolas Montpetit, directeur du Regroupement des éco-quartiers

Frédéric Potvin, directeur général – Tricentris

Richard Lanciault, fondateur et directeur – RécupérAction Marronniers inc.

Jean-Michel Champagne, spécialiste en environnement – SNC-Lavalin O&M

Dans le cadre de la deuxième partie de la table ronde, les présentations des panélistes ont porté sur des enjeux spécifiques à la récupération des matières recyclables. Parmi les sujets couverts, mentionnons le rôle des activités d'ISÉ dans l'atteinte des cibles de récupération, les enjeux économiques touchant les centres de tri ainsi que les enjeux entourant les performances de récupération des industries, commerces et institutions (ICI). La deuxième partie de la table ronde s'est terminée par une période de questions et d'échanges avec la salle.

M. Nicolas Montpetit, directeur général du Regroupement des éco-quartiers (www.eco-quartiers.org), a exposé l'importance des activités d'ISÉ en vue d'atteindre les objectifs de récupération. M. Montpetit a également insisté sur l'efficacité d'un échange direct avec le citoyen comme mode de communication, le citoyen étant « le noyau d'éclosion des bonnes pratiques dans les communautés ».

M. Frédéric Potvin, directeur général de Tricentris (www.tricentris.com), a traité des enjeux économiques auxquels les centres de tri sont confrontés. Parmi les diverses contraintes exposées,

M. Potvin a mentionné l'émergence des technologies qui évoluent trop rapidement par rapport au temps nécessaire pour amortir les investissements pour l'achat d'équipements. M. Potvin a également abordé la question de la diminution de la quantité de papier mixte récupérée attribuée à la baisse des ventes des journaux papier, entraînant ainsi une baisse de revenus pour les centres de tri dans les dernières années. Pour terminer, M. Potvin a soulevé l'impact que représentent les incertitudes sur le maintien ou non de la consigne ou son élargissement possible à d'autres matières.

« Le transport des matières représente entre 90 et 95 % des coûts de la collecte sélective »

Frédéric Potvin, Tricentris

M. Richard Lanciault, fondateur et directeur de RécupérAction Marronniers inc., et M. Jean-Michel Champagne, spécialiste en environnement de SNC-Lavalin Opérations & Maintenance (www.snclavalinom.com) ont abordé la récupération des matières recyclables et organiques au sein des ICI. M. Lanciault a insisté sur l'efficacité des programmes d'accréditation dans l'amélioration des performances des ICI et sur l'importance de stratégies d'ISÉ à long terme. Il a également rappelé que certains centres de tri sont conçus pour traiter des matières produites par les ICI tandis que d'autres sont plutôt conçus pour traiter celles générées par les résidences et les petits ICI.

« Depuis 10 ans, on observe une réduction de l'ordre de 50 % des achats de papier dans les bureaux. »

Richard Lanciault, RécupérAction Marronniers inc.

Pour sa part, M. Champagne a souligné la pertinence d'accompagner les immeubles à bureaux pour favoriser un meilleur tri à la source compte tenu de la valeur ajoutée des matières, incitant ainsi à récupérer davantage. M. Champagne a aussi indiqué que plusieurs services de récupération et programmes s'appliquant aux immeubles à bureaux demeurent méconnus.

Lors de la période de questions et d'échanges, M. Jean-Michel Champagne a d'abord été questionné sur la meilleure manière d'augmenter les volumes de matières organiques récupérées au sein des ICI. Selon M. Champagne, l'augmentation des volumes des matières passe par l'accès des transporteurs privés aux infrastructures publiques. Parmi les diverses interventions entendues, une participante s'est questionnée sur la stratégie à adopter par les municipalités pour optimiser la récupération des matières recyclables dans les immeubles à usages mixtes. Une autre intervenante s'interrogeait sur le rôle des municipalités en termes d'exemplarité, notant la pertinence que les donneurs d'ordres adoptent des politiques d'approvisionnement responsables. Il a également été question du rôle des municipalités dans l'accompagnement des ICI pour l'optimisation de leur performance en matière de récupération. Finalement, un intervenant a souligné le faible taux de recyclage du verre et a manifesté son appui à la consigne du verre en ajoutant que la micronisation du verre n'est pas la solution optimale de mise en valeur du verre récupéré.

4.3 Les matières organiques : Passer de 12 % à 60 % de valorisation

15 mai | 10 h 25 à 12 h

TABLE RONDE : LES MATIÈRES ORGANIQUES : PASSER DE 12 % À 60 % DE VALORISATION

- Défis, stratégies, partenariats
- Mise en place des collectes sélectives dans les multilogements et les ICI
- Implication citoyenne
- Gestion publique/gestion privée
- Calendrier

François Croteau, maire – Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie

Réjean Pion, directeur général de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Ville de Saint-Hyacinthe

Cameron Stiff, directeur des finances et du développement – Compost Montréal

Josée G. Tétrault directrice des opérations – Corporation de Gestion des Marchés publics de Montréal

La table ronde sur les matières organiques a débuté par une présentation de M. François Croteau, maire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (www.ville.montreal.qc.ca/rpp). Son exposé portait plus précisément sur la stratégie de communication adoptée par l'arrondissement afin de favoriser la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, où la collecte des matières organiques a été introduite en 2009. Selon M. Croteau, à ce jour, 80 % des citoyens de l'arrondissement participent à la collecte des matières organiques. Toutefois, M. Croteau a fait savoir que le taux de récupération des matières organiques est de 27 %, notamment en raison des performances plus faibles observées en période estivale.

Afin de favoriser une conscientisation efficace du citoyen, M. Croteau a insisté sur l'importance de faire passer le changement par les acteurs du milieu plutôt que par les élus. Dans le cas de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, M. Croteau a spécifié que la sensibilisation a été réalisée par étapes. D'abord, par la diffusion d'un dépliant informatif, puis, par la rencontre entre les représentants de l'écoquartier et les citoyens, ensuite par la distribution des bacs. En outre, un feuillet remis aux citoyens permettait d'évaluer leur méthode de récupération. Des agents ont également sondé la population afin de connaître les contraintes et d'améliorer le système de collecte en place. Pour terminer, M. Croteau a également abordé les difficultés relatives à la récupération des matières organiques dans l'arrondissement, notamment en ce qui a trait à la collecte en multilogements et à la participation des personnes âgées demeurant aux étages supérieurs.

« Pour faire passer un changement, il ne doit pas être porté par les élus, mais par les acteurs du milieu. » « Le succès de la communication est tributaire du travail avec le citoyen et d'un suivi constant. »

François Croteau, arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

Dans le cadre de la présentation de Mme Josée G. Tétrault, directrice des opérations des Marchés publics de Montréal (<http://www.marchespublics-mtl.com/>), les contraintes de récupération des matières recyclables et organiques rencontrées par les marchés publics ont été abordées. D'abord, Mme Tétrault a indiqué qu'un plan pour réduire les matières résiduelles a été mis en place, il y a quatre ans, par les Marchés publics de Montréal. Parmi les contraintes à la récupération identifiées, Mme Tétrault a mentionné le manque d'espace pour les bacs de récupération, la difficulté à sensibiliser les marchands, le fort roulement de ces derniers suivant

les saisons et à trouver les fournisseurs aptes à offrir quotidiennement le service de récupération, ainsi que le manque de personnel pour sensibiliser et effectuer le tri des matières.

La présentation suivante a été effectuée par M. Réjean Pion, directeur général de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (www.regiedesdechets.qc.ca), et portait précisément sur la récupération et la valorisation des matières organiques des municipalités de la Régie. M. Pion a indiqué que l'implantation de la récupération des matières organiques a pu être réalisée sans coût additionnel pour les municipalités, notamment grâce à l'automatisation de la collecte des matières résiduelles, au remplacement de la collecte des résidus verts par la collecte des matières organiques et par l'obligation de disposer les matières dans des bacs roulants. M. Pion a indiqué que depuis décembre 2014, les matières organiques sont envoyées à l'usine de biométhanisation de la Ville de Saint-Hyacinthe. Pour terminer, M. Pion a insisté sur la communication et la répétition, comme gages de réussite à la participation des citoyens.

« La réussite de l'implantation de la collecte des matières organiques repose sur une bonne communication et sur la répétition du message. » « La révision de nos façons de faire nous a permis d'implanter la collecte des matières organiques sans surcoût. »

Réjean Pion, Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La dernière conférence, présentée par M. Cameron Stiff, directeur des finances et du développement chez Compost Montréal (www.compostmontreal.com) portait sur les contraintes de la collecte des matières organiques et les options de valorisation. Parmi les contraintes rencontrées par les ICI, M. Stiff a souligné la difficulté à modifier les habitudes et la perte de confiance des ICI envers les programmes. M. Stiff a également mentionné la perception des ICI et des citoyens en regard de l'implantation des équipements comme une contrainte importante. Concernant les diverses avenues de valorisation des matières organiques proposées, M. Stiff a mentionné l'utilisation des matières organiques dans la remédiation des sols contaminés et l'agriculture urbaine, en pleine expansion à Montréal. Enfin, M. Stiff a insisté sur la pertinence d'un support gouvernemental dans la recherche de solutions innovantes et la mise en place de partenariats.

À la suite des présentations, plusieurs interventions ont pris place. D'abord, un intervenant s'est interrogé sur la meilleure stratégie à adopter en vue d'encourager les élus à implanter la collecte des matières organiques au sein de leur arrondissement. Quelques participants se sont également questionnés sur les équipements à mettre en place afin de faciliter la collecte des matières dans les multilogements. L'importance du choix des mots dans la communication exercée auprès des citoyens a également été soulignée. Enfin, il a été question de l'offre de services auprès des petits ICI et restaurants dont les matières sont assimilables à la collecte résidentielle.

4.4 Réduire les quantités de matières à éliminer et traiter les résidus ultimes

15 mai | 13 h 40 à 14 h 40

TABLE RONDE : RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES À ÉLIMINER ET TRAITER LES RÉSIDUS ULTIMES

- La responsabilité élargie des producteurs
- Les réglementations
- Les infrastructures de traitement
- La participation citoyenne

Estelle Richard, responsable Zéro déchet – Les Amis de la Terre

Marie-Hélène Labrie, première vice-présidente, Affaires gouvernementales et Communications – Enerkem

Martin Héroux, ing., direction de l'environnement – Ville de Montréal

Dominique Levesque, directrice générale – ARPE-Québec

Les participants à la table ronde étaient invités à identifier et à discuter des principaux défis qui attendent les municipalités et les parties intéressées dans la mise en œuvre du PMGMR 2015-2020, en route vers le zéro enfouissement à l'horizon 2025, notamment en ce qui a trait aux approches stratégiques à mettre en place.

Mme Estelle Richard, responsable de la campagne « Zéro déchet » pour Les AmiEs de la Terre (atquebec.org), a présenté l'approche de son organisation, qui mise sur la sensibilisation à la réduction des déchets en quantité et toxicité. Mme Richard a notamment mentionné l'importance d'avoir conscience que les déchets constituent des ressources et une alternative à l'exploitation constante des milieux naturels. Elle a entre autres mentionné les stratégies de réduction, l'apport du secteur de l'économie sociale et le contrôle des publicités incitant à la surconsommation, en plus d'insister sur l'importance d'un tri des matières pour en favoriser le recyclage optimal. Mme Richard a finalement fait la présentation du programme *Sauve ta Bouffe*, qui vise la réduction du gaspillage alimentaire et, ultimement, l'atteinte de l'objectif du zéro déchet, par différentes approches d'ISÉ.

« Au Canada, 40 % des denrées alimentaires sont gaspillées. 50 % du gaspillage se produit au niveau des consommateurs. »

Estelle Richard, Les AmiEs de la Terre

La présentation de Mme Dominique Lévesque, directrice générale de l'Association québécoise pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) (recyclermeselectroniques.ca/qc), a porté sur l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée aux produits électroniques et son objectif de rendre responsables les entreprises mettant en marché ces produits. Présentant brièvement les obligations réglementaires auxquelles sont soumises ces entreprises, Mme Lévesque a insisté sur les réalisations du programme, qui a permis en deux ans le développement de 800 points de dépôt officiels permettant ainsi d'accroître l'accessibilité aux filières de récupération. Son organisme, ARPE-Québec, favorise de ce fait le réemploi et son rôle inclut l'ISÉ auprès des différentes parties prenantes.

Mme Marie-Hélène Labrie, première vice-présidente, Affaires gouvernementales et Communications chez Enerkem (enerkem.com), a fait la présentation de l'expérience de son entreprise, une PME québécoise, avec la Ville d'Edmonton. À partir de résidus ultimes, Enerkem y produit des biocarburants et des produits chimiques renouvelables, encourageant de ce fait une économie circulaire et le recours à une solution de remplacement à l'enfouissement ou l'élimination. Mme Labrie a mentionné que l'entente, d'une durée de 25 ans, permet la production

d'environ 38 millions de litres d'éthanol par année. Enerkem a également un projet d'usine à Varennes.

M. Martin Héroux, ingénieur à la direction de l'Environnement à la Ville de Montréal (ville.montreal.qc.ca/pdgmnr), a fait la présentation de l'approche privilégiée par la ville pour minimiser l'enfouissement des matières résiduelles, basée sur la hiérarchie des 3RV-E. Par l'implantation d'un centre pilote de prétraitement des matières résiduelles en collaboration avec la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, Montréal vise un tri optimal, par un traitement mécano-biologique, et souhaite favoriser la valorisation des résidus ultimes restants. La Chaire a notamment comme mandats la caractérisation des gisements de matières résiduelles, et l'évaluation de leur potentiel de recyclage et de valorisation. L'objectif ultime préconisé par la ville est de ne pas produire des matières s'il n'existe pas de marché pouvant les mettre en valeur en fin de vie.

Une dizaine d'interventions sur des thématiques variées ont eu lieu à la suite des présentations des panélistes. Il a notamment été question du système de REP, qui rendrait les entreprises imputables, des enjeux associés à l'atteinte des objectifs auxquels elles devront faire face dans les prochaines années. À cet effet, un participant a mentionné la possibilité de consigner les produits électroniques, de manière à créer un marché secondaire basé sur celui des valoristes et ainsi maximiser le taux de retour. En réponse, Mme Lévesque a soulevé le fait qu'advenant une consigne sur les produits électroniques, le fardeau de la gestion serait non plus sur les producteurs, mais sur les magasins, puisque la majeure partie des produits sont importés, ce qui à terme, n'encouragerait pas l'écoconception ou une optimisation de la recyclabilité des produits. À l'heure actuelle, Electrobac favoriserait un réemploi optimal pour les petits produits électroniques par la mise en place de multiples points de dépôt. Le réemploi serait donc favorisé avant le recyclage pour certains types de produits.

Réagissant à la présentation de Mme Richard portant notamment sur la réduction de l'emballage, un participant a mentionné qu'il répond à une fonction précise, soit la conservation du produit, d'où la nécessité de miser non seulement sur sa réduction, mais également de repenser la manière dont on emballage et on conserve les produits. L'intervenant a également noté qu'un emballage inadéquat ou la seule option de l'achat en vrac pourrait également avoir une incidence sur les pertes alimentaires. En réponse à une question d'un participant, Mme Richard a noté que le programme *Sauve ta Bouffe* des AmiEs de la Terre ne constitue pas un programme de recherche, étant plutôt axé sur l'ISÉ des consommateurs. Elle se désolé qu'aucune étude n'existe à l'échelle de la province sur le gaspillage alimentaire.

À la suite de la présentation de Mme Labrie, un participant a soulevé le fait qu'Edmonton a fait le choix de la collecte à deux voies, plutôt que trois voies, misant plutôt sur un centre de prétraitement pour optimiser le tri. Rappelant la faible qualité du compost obtenu par tricompostage par l'ancienne installation de Comporec, l'intervenant a fait part de ses doutes quant au choix technologique de la ville. M. Héroux a à cet effet répondu qu'une bonne qualité de compost passe par un bon tri à la source, rendu possible par une collecte à trois voies mais que le choix de la ville et son partenariat avec une chaire de recherche, permettrait de mettre en valeur les résidus ultimes. Mme Labrie a pour sa part réitéré l'importance de connecter directement les installations de traitement, de manière à favoriser la gestion intégrée des matières résiduelles et un tri optimal. Dans le cas d'Enerkem, le succès des installations d'Edmonton passe par un modèle d'affaires basé sur une entente à long terme, permettant également l'accès à un vaste gisement incluant le résidentiel, les ICI et les résidus construction, rénovation et démolition (CRD).

Il a finalement été question de l'épandage des boues municipales, une participante s'interrogeant sur les dangers associés à l'utilisation de boues contenant des résidus de médicaments et autres contaminants. Mme Forcier de Solinov, a indiqué que la recherche se poursuit et que des normes strictes sont incluses dans le cadre réglementaire à ce niveau. De façon générale, a-t-elle noté, la recherche n'a pas démontré que des traces de médicaments et autres contaminants émergents portent atteinte à l'environnement. Mme Patricia Goulet, responsable de ligne d'affaires chez RECYC-QUÉBEC, a à cet effet noté que des spécialistes mandatés par la société d'État se penchent actuellement sur la question de l'innocuité des boues et que des résultats sont attendus dans les prochains mois.

4.5 Performance et acceptabilité sociale

15 mai | 14 h 40 à 16 h 30

TABLE RONDE : PERFORMANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

- Tout au public, tout au privé... des formules mixtes
- Les forces et les faiblesses
- L'acceptabilité sociale : Des conditions, des garanties

Christian Poulin, directeur général – SÉMECS

Pierre Gravel, chef de division de la gestion des matières résiduelles – Ville de Montréal

Pierre Tardif, directeur général et secrétaire-trésorier – BioM

Marie Beaubien, conseillère stratégique – Transfert Environnement et Société

M. Christian Poulin, directeur général de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne Sud (SÉMECS), a présenté le mode de fonctionnement de l'organisation et la technologie de traitement des matières organiques sur laquelle elle s'appuie. La SÉMECS, qui constitue une entreprise privée dont les actionnaires majoritaires sont issus du monde municipal, vise la mise en place d'un centre de traitement intégré des matières organiques par biométhanisation et compostage. Il s'agit d'un projet synergique visant notamment l'utilisation de la chaleur résiduelle, la valorisation agricole du digestat et l'utilisation du biogaz produit.

« Le centre de traitement intégré des matières organiques par biométhanisation et compostage de la SÉMECS est un partenariat public-privé, où les municipalités détiennent le 2/3 des actions »

Christian Poulin, SÉMECS

M. Pierre Gravel, chef de division de la gestion des matières résiduelles à la Ville de Montréal (ville.montreal.qc.ca/pdgmtr), a pour sa part dressé un portrait du mode de gouvernance préconisé par la Ville en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. La stratégie mise de l'avant s'articule autour de deux axes, soit le contrôle des coûts et le principe d'autonomie régionale. C'est dans ce contexte que les compétences ont été départagées entre l'agglomération, en charge du traitement des matières résiduelles, et les municipalités qui la composent et s'occupent de la collecte et du transport. M. Gravel a mis l'emphase sur le fait que la clé du contrôle des coûts repose sur la destination de la matière et l'existence de marchés.

Mme Marie Beaubien, conseillère stratégique chez Transfert Environnement et Société (www.transfertconsult.ca) a axé sa présentation sur la notion d'acceptabilité sociale et le caractère primordial de l'inclusion et de la représentativité des parties prenantes dans le processus de mise en place d'une installation de traitement des matières résiduelles. Un consensus social représentatif, a-t-elle noté, constitue un facteur de succès important dans ce type de démarche et se base sur différents facteurs d'ordres technique, environnemental, social et économique, de gouvernance et de localisation. Une démarche transparente ajoute également à la crédibilité de la démarche entière. Par ailleurs, Mme Beaubien a souligné la difficulté pour les décideurs politiques, en amont, de faire percoler leur message du haut vers le bas de la pyramide, à travers les projets locaux et l'approche préconisée.

« L'acceptabilité sociale c'est d'assurer les conditions d'acceptabilité minimales pour l'ensemble des parties prenantes, à tous les niveaux de la pyramide. »

Marie Beaubien, Transfert Environnement et Société

Interpellant M. Gravel, un participant a soulevé la question du recours à l'entreprise privée pour supporter les services offerts par la ville. Il est question, a noté M. Gravel, d'assurer un contrôle des coûts par l'acheminement des matières résiduelles à des sites locaux et par l'implication de l'entreprise privée à certaines étapes (notamment la collecte des ordures ménagères). En ce qui a trait aux différentes formules existantes de gestion des sites de traitement, M. Blain, de la Ville de Montréal, a ajouté que l'administration a étudié différents modèles et que celui de l'économie mixte n'a pas été retenu. Il n'est toutefois pas exclu que la ville le considère éventuellement. M. Poulin, de la SÉMECS, a noté que les MRC membres ont opté pour une société mixte dans l'optique d'éviter les dépassements de coûts, mais que cette formule peut effectivement présenter une certaine fragilité (gouvernance et pérennité des orientations), en cas de changement d'administration. En termes d'acceptabilité sociale, a ajouté Mme Beaubien, il a été reconnu que des infrastructures de propriété et de gestion publique ont davantage la cote auprès des citoyens.

Réagissant à l'intervention d'une participante sur la question du genre (homme et femme) dans la gestion des matières résiduelles, Mme Beaubien a également réitéré l'importance d'une démarche représentative des différents groupes de la société. Suite à la question d'un autre participant, elle a également souligné qu'il faut savoir reconnaître une impasse dans le processus, aux niveaux social et politique notamment, et moduler la stratégie en fonction des problématiques observées. M. Gravel a ajouté que depuis 2006, 85 % des nouveaux arrivants à Montréal sont des personnes vivant seules, ce qui a un impact direct sur la manière de les impliquer dans la gestion des matières résiduelles et donc sur le caractère représentatif et inclusif de la démarche. Concluant sur cette question, un intervenant a mentionné que le syndrome du « pas dans ma cour » reflète sainement le fait que les citoyens se préoccupent des questions qui les concernent. L'acceptabilité sociale découle d'un espace permettant la prise de parole et l'implication citoyenne.

Invités à faire un bref résumé de leurs interventions, chacun des panélistes a noté en quelques mots le message qu'il ou qu'elle veut transmettre. M. Gravel a noté que tout processus impliquant les citoyens est lent, donnant l'exemple des matières recyclables, mais qu'il est primordial de persévérer. Mme Beaubien a pour sa part noté que les citoyens québécois sont riches du pouvoir de s'exprimer et de participer aux processus décisionnels, dans la mesure où ils

s'informent sur les enjeux. M. Poulin a conclu en soulignant l'importance de sensibiliser les jeunes à ces enjeux, car ils prendront part aux décisions de demain.

Finalement, Mme Louise Roy et M. Michel Allaire ont remercié les participants de leur intérêt et de leurs interventions pertinentes, et ont rappelé que les présentations seront disponibles en ligne, que le 9 juin, les rapports des séances y seront également disponibles et que le 30 juin est la date limite pour déposer un mémoire en vue de la consultation publique qui se tiendra en septembre.

5. Enjeux et défis

Parmi les principaux enjeux et défis de gestion des matières résiduelles soulevés depuis la publication du projet de PMGMR 2015-2020, tant par le public des séances d'information que par les conférenciers et participants des ateliers thématiques, notons :

- Repenser les échéanciers de planification et de mise en place des mesures pour l'adapter à la réalité métropolitaine.
- Planifier dès maintenant comment s'effectuera la valorisation des résidus ultimes (besoins, technologies, opportunité) adaptée aux cinq secteurs du Grand Montréal après avoir réduit au minimum les quantités de résidus à éliminer.
- Réduire la quantité de résidus produite/éliminée (Bannir certaines matières de l'élimination ? Forcer l'écoconception des produits et des emballages (cycle de vie) ? Optimiser la participation des industries, commerces et institutions ? Consigner une plus grande fraction des contenants mis en marché ? Tarifer certaines matières difficilement recyclables ? Mettre en place des incitatifs économiques à la performance?).
- Optimiser la collecte sélective des matières recyclables afin d'assurer un approvisionnement constant de matières traitées en qualité et quantité suffisantes.
- Développer la filière de l'économie circulaire.
- Assurer les débouchés et le développement de marchés pour écouler les matières à recycler de préférence sur une base locale afin de diminuer les besoins en transport (gaz à effet de serre).
- S'assurer de la participation citoyenne aux collectes de matières organiques (3^e voie);
- Considérant le déploiement sectoriel, actuel et futur, d'installations de traitement de matières résiduelles, s'assurer de l'acceptabilité sociale tant au niveau citoyen que politique.
- S'assurer de la crédibilité des processus et de la bonne utilisation des extrants tant pour la gestion complète des matières recyclables (collecte, traitement, mise en marché) que pour la valorisation des matières organiques (composts et biogaz).
- Développer un mode de financement des infrastructures de traitement des résidus ultimes.
- Mettre en place des mécanismes de contrôle des coûts; et
- Mettre sur pied d'importants programmes d'information, sensibilisation et d'éducation, à différentes échelles, afin que tous soient convaincus du bien-fondé de participer au tri et aux différentes collectes qui sont offertes afin de recycler et valoriser la plus grande fraction de nos résidus.

6. Conclusion

Le comité exécutif de la Communauté confiait en 2014 à la commission de l'environnement le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020*. À la suite de son dépôt le 22 janvier 2015 et de son adoption à la fin février par le conseil, une vaste consultation publique était lancée, la première étape prenant la forme de cinq séances d'information dans chacun des cinq secteurs de la Communauté. À la suite de ces séances, deux ateliers thématiques ont pris place les 7 et 15 mai au siège social de la Communauté.

Aux vues du nombre de participants et de la qualité des présentations et interventions qui ont pris place, il est permis de considérer les deux ateliers thématiques comme une réussite. Réunissant plus d'une trentaine de panélistes et conférenciers et 197 participants d'horizons variés, dont des citoyens et des représentants de groupes environnementaux et du milieu municipal, les ateliers ont été l'occasion d'initier un échange inclusif et d'aller plus loin dans la réflexion collective. Les conférences et tables rondes ont porté sur des thèmes variés, allant du recyclage et des modes de gestion des matières résiduelles à la valorisation des matières organiques, la réduction des matières résiduelles éliminées et au traitement des résidus ultimes, en concluant sur la question de l'acceptabilité sociale et de la performance des installations prévues. Mentionnons en terminant, qu'à la suite des ateliers thématiques, un cours sondage nous indique un très fort taux de satisfaction des participants.

Au terme des séances d'information et des ateliers thématiques du printemps 2015, il va sans dire que la population du Grand Montréal se trouve maintenant mieux outillée pour formuler des recommandations sous forme de mémoire sur le projet de PMGMR. La prochaine étape, sous forme de consultation publique, prendra place à l'automne 2015 sur le territoire de la Communauté.

7. ANNEXE A - Programme des ateliers thématiques

Consultation publique

PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN DE

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2015 - 2020



PROGRAMME DES ATELIERS THÉMATIQUES

- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES, DÉFIS ET PRIORITÉS DE LA CMM
- RECYCLAGE
- VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
- RÉDUCTION, RÉSIDUS ULTIMES, GOUVERNANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE



Communauté métropolitaine
de Montréal

ATELIERS THÉMATIQUES

- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES, DÉFIS ET PRIORITÉS DE LA CMM
- RECYCLAGE

7 MAI

9 h	OUVERTURE
9 h 20	LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS URBAINES Robert Legros , professeur titulaire – Département de génie chimique Polytechnique Montréal EXPÉRIENCE HORS QUÉBEC – METRO VANCOUVER Esther Bérubé , Senior Project Engineer, Solid Waste Planning Division
10 h 30	PAUSE
10 h 45	LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE : DES LEVIERS POUR LA CMM Mario Bérubé , directeur des politiques du milieu terrestre et de l'analyse économique – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - (MDDELCC)
11 h	LES PRIORITÉS DE LA CMM : VERS 2025 Massimo Iezzoni , directeur général – Communauté métropolitaine de Montréal
11 h 20	TABLE RONDE : 2015-2020 : DÉFIS, STRATÉGIES, PARTENARIATS – EN ROUTE VERS LE ZÉRO ENFOUISSEMENT Nathalie Simon , mairesse – Ville de Châteauguay Patrice Clerc , directeur Approvisionnement et Services – Cascades Récupération Karel Ménard , directeur général – Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) Pascal Bigras , directeur général – Nature-Action Québec
12 h 30	PAUSE (repas non inclus)
13 h 30	LE RECYCLAGE : EXPÉRIENCE HORS QUÉBEC Maryse Vermette , présidente directrice générale – Éco Entreprises Québec
14 h 20	TABLE RONDE : NON SEULEMENT RÉCUPÉRER MAIS METTRE EN VALEUR 70 % DES MATIÈRES RECYCLABLES <ul style="list-style-type: none"> ● Bilan CMM ● Amélioration de la qualité de la matière ● Des services pour les ICI Michel Allaire , coordonnateur Environnement – Communauté métropolitaine de Montréal Hélène Gervais , agente de développement industriel – Recyc-Québec Maryse Vermette , présidente directrice générale – Éco Entreprises Québec
14 h 50	QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE
15 h 15	PAUSE
15 h 35	TABLE RONDE (SUITE) <ul style="list-style-type: none"> ● Nouvelles matières, nouvelles filières ● Matières problématiques ● Les marchés ● Implication des citoyens Nicolas Montpetit , directeur du Regroupement des éco-quartiers Frédéric Potvin , directeur général – Tricentris Richard Lanclaut , fondateur et directeur – RécupérAction Marronniers inc. Jean-Michel Champagne , spécialiste en environnement – SNC-Lavalin O&M
15 h 55	QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE
16 h 30	MOT DE CLÔTURE

ATELIERS THÉMATIQUES

15 MAI

- VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES
- RÉDUCTION, RÉSIDUS ULTIMES, GOUVERNANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE

9 h	OUVERTURE
9 h 10	LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : STRATÉGIES DE MISE EN VALEUR, ICI ET AILLEURS <ul style="list-style-type: none"> ● Quelques cas étrangers ● L'expérience de la Ville de Sherbrooke ● Les gisements et les marchés ● Bilan CMM <p>Sébastien Gagnon, directeur général – Table des préfets et élus de la couronne Sud Denis Gélinas, directeur Service des infrastructures urbaines et de l'environnement – Ville de Sherbrooke Françoise Forcier, ing., directrice de projet – Solinov Michel Allaire, coordonnateur Environnement – Communauté métropolitaine de Montréal</p>
10 h 00	QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE
10 h 15	PAUSE
10 h 25	TABLE RONDE : LES MATIÈRES ORGANIQUES : PASSER DE 12 % À 60 % DE VALORISATION <ul style="list-style-type: none"> ● Défis, stratégies, partenariats ● Mise en place des collectes sélectives dans les multilogements et les ICI ● Implication citoyenne ● Gestion publique/gestion privée ● Calendrier <p>François Croteau, maire – Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie Réjean Pion, directeur général de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Ville de Saint-Hyacinthe Cameron Stiff, directeur des finances et du développement – Compost Montréal Josée G. Tétrault directrice des opérations – Corporation de Gestion des Marchés publics de Montréal</p>
11 h 25	QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE
12 h	PAUSE (repas non inclus)
13 h 30	OUVERTURE
13 h 40	TABLE RONDE : RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE MATIÈRES À ÉLIMINER ET TRAITER LES RÉSIDUS ULTIMES <ul style="list-style-type: none"> ● La responsabilité élargie des producteurs ● Les réglementations ● Les infrastructures de traitement ● La participation citoyenne <p>Estelle Richard, responsable Zéro déchet – Les Amis de la Terre Marie-Hélène Labrie, première vice-présidente, Affaires gouvernementales et Communications – Enerkem Martin Héroux, ing., direction de l'environnement – Ville de Montréal Dominique Levesque, directrice générale – ARPE-Québec</p>
14 h 20	QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE
14 h 40	TABLE RONDE : PERFORMANCE ET ACCEPTABILITÉ SOCIALE <ul style="list-style-type: none"> ● Tout au public, tout au privé... des formules mixtes ● Les forces et les faiblesses ● L'acceptabilité sociale : Des conditions, des garanties <p>Christian Poulin, directeur général – SÉMECS Pierre Gravel, chef de division de la gestion des matières résiduelles – Ville de Montréal Pierre Tardif, directeur général et secrétaire-trésorier – BioM Marie Beaubien, conseillère stratégique – Transfert Environnement et Société</p>
15 h 30	QUESTIONS ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE
16 h 30	FIN

8. ANNEXE B - Grille d'évaluation



GRILLE D'ÉVALUATION JOURNÉES D'ATELIERS THÉMATIQUES 7 ET 15 MAI 2015

Sur une échelle de 1 à 5 (le chiffre 1 correspond à « non satisfaisant », le chiffre 5 à « très satisfaisant ») les répondants devaient indiquer le pointage attribué à chacune des questions du sondage.

JOURNÉE D'ATELIERS THÉMATIQUES DU 7 MAI 2015

PARTICIPANTS	:	93
QUESTIONNAIRE PAR COURRIEL	:	77
RÉPONSES	:	22

ATELIERS – 7 MAI 2015	RÉSULTATS					TOTAL
	1	2	3	4	5	
1. Organisation et déroulement de la conférence				10	12	22
2. Contenu des thèmes présentés			2	11	9	22
3. Conférenciers				11	11	22
4. Animation			2	6	14	22
5. Commentaires et suggestions						

JOURNÉE D'ATELIERS THÉMATIQUES DU 15 MAI 2015

PARTICIPANTS	:	105
QUESTIONNAIRE PAR COURRIEL	:	87
RÉPONSES	:	22

ATELIERS – 15 MAI 2015	RÉSULTATS					TOTAL
	1	2	3	4	5	
1. Organisation et déroulement de la conférence			1	8	13	22
2. Contenu des thèmes présentés				7	15	22
3. Conférenciers				10	12	22
4. Animation				8	14	22
5. Commentaires et suggestions						

RÉSULTATS TOUTES RÉPONSES CONFONDUES

ATELIERS – 7 ET 15 MAI 2015	RÉSULTATS					TOTAL
	1	2	3	4	5	
1. Organisation et déroulement de la conférence			1	18	25	44
2. Contenu des thèmes présentés			2	18	24	44
3. Conférenciers				21	23	44
4. Animation			2	14	28	44
5. Commentaires et suggestions						

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

1. Excellente présentation de Mme Esther Bérubé de Metro Vancouver.
2. Excellente animation. Calme exemplaire même dans des situations difficiles.
3. Je suggérerais de faire deux demi-journées plutôt qu'une journée complète. Bien que les présentations étaient très intéressantes, il était difficile de rester concentré en fin de journée.
4. La diversité des conférenciers a permis de dresser un portrait plus global des enjeux relatifs au PMGMR et les interventions très constructives du public ont su alimenter la discussion. La CMM devrait profiter autant que possible des opportunités à venir pour organiser des ateliers thématiques sur les différentes politiques qu'elle met en place.
5. Je trouve dommage que dans le thème du recyclage, le focus s'est fait sur le bac de recyclage (qui est déjà en place). Je pense que le focus aurait dû être sur le recyclage/utilisation des matières organiques post-traitement, qui représente le challenge du futur PMGMR de la CMM.
6. Très bel atelier. J'ai beaucoup apprécié la diversité d'acteurs et de sujets traités.
7. Proposer davantage de conférenciers qui présentent des enjeux de la région périphérique de la CMM. Beaucoup des discussions touchaient le Montréal centre. Je viens de Lanaudière et mon intérêt était notamment de confirmer les enjeux de la CMM qui se reflèteront sur le territoire de Lanaudière inclus dans la CMM. Somme toute, les discussions étaient très intéressantes avec des conférenciers vraiment compétents.
8. Bravo pour les tasses lavables ! Il faut prêcher par l'exemple.
9. Très pertinent pour la réflexion.
10. Plus de temps pour les questions et commentaires des participants sur le projet de PMGMR.
11. J'ai apprécié tant le déroulement, l'animation. J'y ai beaucoup appris grâce à la diversité des intervenants.
12. Le tout est très bien organisé et animé.
13. Ateliers très intéressants.
14. Beaucoup de problèmes de micro. Chaque participant devait vérifier s'il fonctionnait.
15. Nous transmettre les PowerPoint des conférenciers.
16. Débat très intéressant et expériences d'implantation inspirantes.
17. C'était ma première participation à une Consultation publique de la CMM, et j'ai été agréablement étonné par l'organisation, le déroulement et surtout la pertinence des sujets et interventions proposés par la Commission. La plate-forme accueillant 4 conférenciers à 10 minutes chacun suivi d'une longue période d'échanges, était très bien pensée et efficace. L'atelier se voulait à la fois pédagogique et proactive, et j'ai trouvé ce mélange très bien exécuté. Somme toute, j'en ai tiré une excellente expérience et vous félicite d'avoir mené ces ateliers avec grand sérieux et un si haut niveau de qualité.
18. Excellente initiative de la CMM, contenu intéressant, bonne dynamique.
19. Très utile et pertinent.
20. On en veut plus.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Le document complet du projet de PMGMR 2015-2020
et les informations relatives à la consultation publique
sont disponibles sur le site Internet de la CMM à l'adresse suivante :

www.cmm.qc.ca

Tout citoyen ou tout organisme désirant officiellement s'exprimer sur le projet de PMGMR 2015-2020 est invité à transmettre un mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal, **au plus tard le 30 juin 2015**. Chaque mémoire pourra faire l'objet d'une présentation verbale devant la commission indépendante lors des séances de consultations publiques prévues en septembre 2015. Le projet de PMGMR 2015-2020 et les modalités de la consultation publique peuvent être consultés sur le site de la Communauté métropolitaine de Montréal au www.cmm.qc.ca



Communauté métropolitaine
de Montréal



www.cmm.qc.ca



[/CommunauteMetropolitaineDeMontreal](https://www.facebook.com/CommunauteMetropolitaineDeMontreal)



[#cmm_info #PMGMR](https://twitter.com/cmm_info)

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Téléphone : 514 350-2550
Télécopieur : 514 350-2599

info@cmm.qc.ca